



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 50 - Cession de terrains situés rue de Trey au profit d'Habitat 25

Cession de terrains situés rue de Trey au profit d'Habitat 25

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

Habitat 25 est propriétaire d'un tènement foncier situé rue de Trey, au centre duquel sont situées deux parcelles communales non bâties cadastrées section BI n° 230 et 330, et classées en zone UB 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Besançon.

Habitat 25 a sollicité la commune en vue de l'acquisition de ces terrains, d'une contenance totale de 264 m², en vue d'optimiser la constructibilité de sa propriété dans le cadre de la réalisation d'un futur programme immobilier.

Après instruction de cette demande, il est apparu que la commune pouvait se dessaisir de ces terrains.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courriers des 1^{er} septembre 2016 et 12 avril 2017 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du foncier cessible. Ces estimations, en date des 5 septembre 2016 et 11 mai 2017, ont fixé à 21 100 € le montant de la transaction envisagée, soit un prix d'environ 80 €/m² de terrain.

Préalablement à cette cession, il convient que le Conseil Municipal prononce le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section BI n° 330, en nature de délaissé de voirie.

Dès lors, les modalités proposées de la transaction à intervenir sont les suivantes :

- cession au profit d'Habitat 25 des parcelles cadastrées section BI n° 230 et 330, d'une contenance totale de 264 m², au prix de 21 100 € net vendeur ;
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

La recette sera encaissée sur le chapitre 77.824.775.00501.30100.

Le terrain est enregistré à l'inventaire physique sous le n° BAT-P 999 01.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession aux conditions énoncées ci-dessus,
- décider le déclassement de la parcelle BI n° 330 du domaine public,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme LEMERCIER n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 JUIL. 2017



Contrôle de légalité